



Partage cdi + gérance entreprise individuelle

Par **Jamy69**, le **24/06/2010 à 08:48**

Bonjour, rnActuellement auto-entrepreneur et en intérim dans une société, je pense à créer une EI d'ici peu. En parallèle, la société qui m'emploie actuellement me propose un CDI sur 1/5eme de temps. rnPourrai je donc cumuler mon activité salariée au 1/5e et m'occuper de mon EI le reste du temps ? Est ce que cela est légal ? rn rnCordialement,

Par **fabienne034**, le **24/06/2010 à 16:08**

BONJOUR. rn rnC'est légal si le contrat de travail ne l'interdit pas rn rn pour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneur rn rn <http://www.fbIs.net/autoentrepreneur.htm> rn rn pour tout savoir sur l'entreprise individuelle: rn rn <http://www.fbIs.net/commerceindividuel.htm>